



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 novembre 2008**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Aménagement de la Place du village

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Frs 1'700'000.--**, pour couvrir les travaux d'aménagement, ainsi que les honoraires de l'architecte, ingénieur civil, géomètre et architecte-paysagiste.

- d'amortir la dépense de Frs 1'700'000.--, plus le crédit d'étude Frs 150'000.--, selon la délibération du 05 mai 2008, soit la somme de **Frs 1'850'000.--** en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 décembre 2008.

Vandœuvres, le 18 novembre 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO